

„ aussi-tôt après l'exécution du second & quatrième
 „ me Articles de ce Traité; de ne permettre aucu-
 „ nes voyes de fait, mais de s'en tenir à celles de
 „ droit, pour soutenir ses prétentions sur le Bail-
 „ lage & la Maison de Steinhorst; de maniere que
 „ si les Ministres Plénipotentiaires qu'on nommera
 „ de part & d'autre ne peuvent moyener un accom-
 „ modement, Sa Majesté Danoise sera autorisée à
 „ choisir pour la décision de cette affaire ou une
 „ Commission, ou la voye de Compromis, ou le
 „ recours aux Juges. „

Voilà de quelle façon les deux Cours de Coppenhague & d'Hannover ont assoupi les troubles survenus au sujet de la prise de possession subite faite par les Troupes Electorales d'Hannover de la Terre de Steinhorst. On ne voit pas que le Roi ait trouvé grand avantage dans ce qu'il a fait exécuter à ce sujet; mais qu'il a falu se rabattre sur des prétextes, afin de faire passer pour un mécontentu une affaire qui a été à un point assez critique pour annoncer une rupture entre les deux Cours; Celle de la Grande-Bretagne n'a rien sacrifié en ceci à celle d'Hannover; on peut l'avoir remarqué dans le Traité de Subsidié avec le Danemarck. Revenons aux affaires du dedans.

III. Si l'union dans la Famille Royale n'est pas encote à un point fixe, ce n'est pas que le Prince de Galles en eut agi avec quelque reserve lors de la naissance du dernier Prince que la Princesse son Epouse a mis au monde; nous l'avons dit le mois dernier: C'est plutôt un reste de ressentiment de la part du Roi qui arrête cette parfaite reconciliation, en ce que le Prince n'éloigne pas de la personne des Sujets dont les avis sont en quelque chose suspects à Sa Majesté. Quoiqu'il en soit, c'est le Prince de Galles, & non pas le Roi, qui a nommé
 les